

Gestion en urgence d'une contamination à *Legionella* en établissements médico-sociaux avant contact avec l'équipe d'Hygiène



Destinataires : Direction, responsable Prévention du Risque Infectieux

NIVEAU DE RISQUE	MESURES A PRENDRE
Présence de <i>Legionella spp</i>, quel que soit le taux Contactez l'équipe d'Hygiène	Si un ou plusieurs points contaminés par <i>Legionella spp</i>, avec absence de <i>Legionella pneumophila</i> : ➢ Faire le lien avec le rapport d'évaluation des risques¹ et se questionner sur l'origine de la contamination : point(s) peu/pas utilisé(s) ? défaut de T° ? défaut de puisage ? mélange d'eau chaude et d'eau froide ? défaut d'entretien ? autre ?
Niveau cible Résultats <10 UFC/L en <i>Legionella pneumophila</i> Les résultats sont conformes à ceux attendus	Aucune mesure à prendre, archiver les résultats dans le carnet sanitaire ➢ S'assurer que les aérosols, nébulisation, oxygénothérapie, VNI <u>ne sont jamais réalisés avec de l'eau du réseau</u> (utilisation d'eau stérile)
Niveau d'alerte Entre 10 et 1 000 UFC/L en <i>Legionella pneumophila</i> Présence de légionelle sur le réseau : risque faible d'acquisition d'une légionellose Contactez l'équipe d'Hygiène	<u>Si 1 seul point contaminé (hors retour de boucle) :</u> ➢ Suspension de l'utilisation du point d'eau contaminé² ou de la douche contaminée² ➢ Faire le lien avec le rapport d'évaluation des risques¹ et se questionner sur l'origine de la contamination : point peu/pas utilisé ? défaut de T° ? défaut d'entretien ? ➢ S'assurer que les aérosols, nébulisation, oxygénothérapie, VNI <u>ne sont jamais réalisés avec de l'eau du réseau</u> (utilisation d'eau stérile) <u>Si 2 points contaminés ou plus sans raison évidente, et/ou retour(s) de boucle(s) contaminé(s) (= contamination potentiellement généralisée du réseau) :</u> ➢ Suspension de l'utilisation des points d'eau contaminés² ou des douches contaminées² ➢ Faire le lien avec le rapport d'évaluation des risques¹ et se questionner sur l'origine de la contamination : point peu/pas utilisé ? défaut de T° ? défaut d'entretien ? ➢ S'assurer que les aérosols, nébulisation, oxygénothérapie, VNI <u>ne sont jamais réalisés avec de l'eau du réseau</u> (utilisation d'eau stérile) ➢ Uniquement pour les résidents à haut risque³ du réseau d'eau impacté : suspension des douches (et salon de coiffure) => toilette au gant

Niveau d'action Résultat >1 000 UFC/L en <i>Legionella pneumophila</i> Effectuer une déclaration à l'ARS via la plateforme dédiée⁴ Contactez l'équipe d'Hygiène dans les plus brefs délais	Présence de légionelle sur le réseau à un taux suffisant pour engendrer un cas de légionellose. > Faire le lien avec le rapport d'évaluation des risques¹ et se questionner sur l'origine de la contamination : point peu/pas utilisé ? défaut de T° ? défaut d'entretien ? autre ? > Suspension des douches et autres points à risque (salon de coiffure) pour l'ensemble des résidents et du personnel en attendant les consignes de l'équipe d'Hygiène² => toilette au gant > S'assurer que les aérosols, nébulisation, oxygénothérapie, VNI <u>ne sont jamais réalisés avec de l'eau du réseau</u> (utilisation d'eau stérile) > Informer les médecins et professionnels de santé du risque d'exposition aux légionelles des résidents pour une recherche active de cas de légionellose chez les résidents et pour une mise en vigilance devant tous signes évocateurs de légionellose
---	---

CAS DE LEGIONELLOSE EN EMS : GESTION EN URGENCE AVANT CONTACT AVEC L'EQUIPE D'HYGIÈNE

Niveau d'action en cas de légionellose⁵ Effectuer une déclaration à l'ARS Tel : 0800 32 42 62 Mail : ars69-alerte@ars-sante.fr dans les plus brefs délais Contactez l'équipe d'Hygiène dans les plus brefs délais	> Suspension des douches et autres points à risque (salon de coiffure) pour l'ensemble des résidents et du personnel => toilette au gant > S'assurer que les aérosols, nébulisation, oxygénothérapie, VNI ne sont pas réalisés avec de l'eau du réseau > <u>Ne pas réaliser de détartrage-désinfection ou autres mesures correctives</u> dans l'attente de l'enquête > Contacter l'équipe d'Hygiène et l'ARS pour débiter l'investigation > Informer les médecins et professionnels de santé du risque d'exposition aux légionelles des résidents pour une recherche active de cas de légionellose chez les résidents et pour une mise en vigilance devant tous signes évocateurs de légionellose > S'assurer que la déclaration M DO⁵ a été faite par le médecin ou le laboratoire
--	---

1 Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine

2 Recours aux filtres anti-légionelles possible. Il est toutefois préférable de contacter l'équipe d'Hygiène au préalable pour éviter d'en installer inutilement

3 Définition des résidents à haut risque (Risque lié aux légionelles - Guide d'investigation et d'aide à la gestion, HCSP (11/07/2013) : *Les personnes à haut risque (« particulièrement vulnérables » au sens de l'arrêté du 1er février 2010) sont les personnes ayant un système immunitaire fortement diminué du fait : d'une pathologie, notamment les personnes atteintes d'hémopathie maligne et les patients présentant une maladie du greffon contre l'hôte (GVH), les cancers, d'un traitement immunosuppresseur, d'une transplantation ou d'une greffe d'organe, d'un traitement de corticothérapie prolongée (pour un adulte : ≥ 10 mg d'équivalent-prednisone par jour, depuis plus de 2 semaines) ou récente et à haute dose (c'est à dire supérieure à 5 mg/kg de prednisone pendant plus de 5 jours)*

4 Plateforme accessible via le lien suivant : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/signalereimedicosoc>

Notice explicative associée : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/lars-auvergne-rhone-alpes-lance-un-formulaire-de-declaration-en-ligne-des-evenements-indesirables>

5 Maladie à déclaration obligatoire, fiche : https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_12202_02.do